

Fiche n°3 - IPA Infirmier en Pratique Avancée

C'est quoi ?

- Infirmière aux compétences élargies (examen clinique, prescriptions, prévention et éducation ...)
- Dans le cadre du suivi en pathologies chroniques stabilisées ou en dialyse et insuffisance rénale ou en santé mentale ou en oncologie et hémato-oncologie ou aux urgences

Pour quoi ?

- Améliorer la qualité de prise en charge des patients complexes
- Libérer du temps médical en collaboration avec le médecin traitant et l'équipe pluriprofessionnelle

Comment ?

- Bilan ponctuel
- 4 séances de soins ponctuelles / an / patient
- 4 forfaits de suivi / an / patient

Qui peut exercer ?

- Infirmier en Pratique Avancée Diplômé d'Etat

Avec quelle formation ?

- Formation socle IDE 3 ans
- 3 ans de pratique IDE
- 2 ans de Master à l'Université

Quel statut ?

- Statut libéral
- Salariée dans une structure d'exercice coordonné ou un établissement

Où peut-il exercer ?

- En ambulatoire (*Cabinet ou Domicile*)
- En établissement de santé
- En assistance d'un médecin spécialiste (*hors soins primaires*)

Quelles aides ?

- Aide à la formation 10 600 € par année d'étude possible pour les IDEL (*Dotation ARS Paca*) et/ou FIFPL
- Aide à l'installation sous conditions CNAM (*Avenant n°9 du 18/11/2022*)

Quelles contreparties ?

- Engagement d'exercice sur un territoire et/ou une durée
- Nombre de patients en file active

Prérequis ?

- Protocole d'organisation avec le médecin adresseur

Pour aller plus loin ?



Plus d'infos sur la formation en PACA ?

Faculté des sciences médicales et paramédicales d'Aix-Marseille
<https://formations.univ-amu.fr/FH5APA.html>

Université Côte d'Azur- Faculté de Médecine

<https://medecine.univ-cotedazur.fr/etudes/formations-paramedicales/infirmier-en-pratique-avancee>